

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

Entité juridique accréditée : **MW Biomedical Inspection Services Ltd.**

Nom de la personne-ressource : Trent Chorney
Propriétaire et président

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 9550 45 Avenue NW, Edmonton (Alberta) T6E 5Y9

Téléphone : 780 463 3877

Courriel : trent.chorney@mwbiomed.ca

N° de dossier du CCN :	06011
Norme(s) d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Autres exigences d'accréditation	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection 2020-04-09
Sous-programmes d'accréditation	Réseaux de canalisations de gaz médicaux
Accréditation initiale	2009-07-21
Accréditation la plus récente	2022-08-02
Accréditation valide jusqu'au	2025-07-21

Autres établissements fixes

Voir l'adresse de l'entité juridique indiquée au haut de la liste. Aucun autre établissement n'est couvert par l'accréditation.

Types d'activités de l'organisme d'inspection

Le type A décrit dans l'annexe A, *Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection*, de la norme ISO/IEC 17020, *Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection*, correspond le mieux aux types d'activités menés par l'organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui

concerne leurs activités d'inspection. En particulier, ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. L'organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. L'organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique distincte agissant dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf si les propriétaires n'ont pas la possibilité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, sauf si elles exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) le fait de relever directement du même supérieur hiérarchique, sauf si cela ne peut pas influencer sur le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent changer les résultats d'une inspection.

Portée d'accréditation

I : Programme de réseaux de canalisations de gaz médicaux

Programme de base	Réseaux de canalisations de gaz médicaux
Emplacements	A
Portée d'accréditation	<p>Inspections à pied d'œuvre de réseaux de canalisations de gaz médicaux et production de certificats et de rapports conformément à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CAN/CSA Z7396.1-F06 – Réseaux de canalisations de gaz médicaux – Première partie : Canalisations pour les gaz médicaux et l'aspiration médicale • CAN/CSA Z7396.1-F09 – Réseaux de canalisations de gaz médicaux – Première partie : Canalisations pour les gaz médicaux et l'aspiration médicale • CAN/CSA Z7396-1-F12 – Réseaux de distribution de gaz médicaux – Partie 1 : Canalisations pour les gaz médicaux, l'aspiration médicale, les gaz de soutien médical et les systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie • CAN/CSA Z7396-1-F17 – Réseaux de distribution de gaz médicaux – Partie 1 : Canalisations pour les gaz médicaux, l'aspiration médicale, les gaz de soutien médical et les systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie



Le présent document fait partie du certificat d'accréditation délivré à MW Biomedical Inspection Services Ltd. par le Conseil canadien des normes (CCN). La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn.ca.

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Publiée le : 2022-08-03